



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Délibération n°2023/027/09/14

**OBJET : AVENANT N°1 LOT 04 AU MARCHE RELATIF A
« LA MAISON COMMUNALE DES SERVICES A LASGRAÏSSES »**

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	13
- Votants :	14

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le 13 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

Etaient présents : Alain ASSIÉ, Patricia MAUREL, Eunice MASSOUTIÉ, Alain REILLES, Christian MAUREL, Saadia OUMOUZOUNE, Alain PRADES, Vincent PAKULA, Marie-Odile RIBOUD, Florent PREYNAT, William VERGNES, Florian GUIBBAUD, Éric FREALLE.

Etait représenté : Guillaume DOUZIECH, par, Florian GUIBBAUD.

Etait absent : Guillaume DOUZIECH.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Vincent PAKULA est nommé secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour :	14
- Contre :	0
- Abstention :	0

EXPOSÉ :

Par délibération n°2020/040, en date du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal donnait délégation au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Par décision n°2022/010, en date du 15 décembre 2022, le lot n°4 était attribué à l'entreprise ESQUERRE Menuiserie REGABAT pour un montant de 9 651,91 € HT ;

Afin de prendre en compte les modifications de certaines caractéristiques techniques du projet, le montant du marché concernant le lot n°4 « Menuiseries Intérieures Bois » a été réajusté par un avenant n°1, à hauteur de 10 233,04 € HT.

Ces changements concernent : la mise en place d'une porte intérieure sur mesure entraînant, in fine, un surcoût pour le lot n°4 « Menuiseries Intérieures Bois » estimé à 581,13 € HT.

L'écart introduit par cet avenant ayant une incidence financière sur le montant du marché initial de +6,02 %, le Conseil Municipal doit approuver le montant final du marché afin d'assurer la sécurité juridique du contrat.

Le Conseil Municipal ;

Où cet exposé,

Vu l'article R 2194-2 du code de la commande publique,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché du lot n° 4 « Menuiseries Intérieures Bois », d'un montant de 10 233,04 € HT, soit 12 279,65 € TTC, conclu avec l'entreprise ESQUERRE Menuiserie REGABAT dans le cadre des modifications de certaines caractéristiques techniques du projet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise ESQUERRE Menuiserie REGABAT pour le lot n°4 « Menuiseries Intérieures Bois » pour un montant total en plus-value de 581,13 € hors taxes (HT) portant le montant total du lot n°4 à 10 233,04 € HT, soit 12 279,65 € TTC.
- **DE PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget communal.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 14 septembre 2023
Transmis en préfecture le 15 septembre 2023
Publié sur le site le 15 septembre 2023